



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

RÈGLEMENT 147-3-2017

Règlement abrogeant le règlement numéro 147-2001 et ses amendements ainsi que le règlement numéro 152-2001 autorisant la fermeture de certains tronçons de trottoirs durant la saison hivernale sur le territoire de la Municipalité de Rigaud

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 24 septembre 2001, le présent règlement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est requis d'abroger le règlement 147-2001 et ses amendements ainsi que le règlement 152-2001 puisque tous les trottoirs sont désormais entretenus l'hiver ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par Hans Gruenwald Jr. lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mario Gauthier et résolu à l'unanimité

QUE le règlement numéro 147-3-2017 intitulé « *Règlement abrogeant le règlement numéro 147-2001 et ses amendements ainsi que le règlement numéro 152-2001 autorisant la fermeture de certains tronçons de trottoirs durant la saison hivernale sur le territoire de la Municipalité de Rigaud* » soit adopté, et il est décrété par le présent règlement, ordonné et statué, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement numéro 147-2001 et ses amendements ainsi que le règlement 152-2001.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 10 avril 2017.

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière, résidant dans la Ville de Rigaud, déclare solennellement que l'avis public concernant le présent règlement a été publié en l'affichant à l'hôtel de ville le 12 avril 2017, entre 10 h et 12 h, en le publiant dans le journal Première Édition le 15 avril 2017. De même, cet avis public a aussi été publié dans le site Internet de la Ville de Rigaud le 12 avril 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat à Rigaud,
ce 19 avril 2017.

Certifié copie conforme

Hélène Therrien, OMA,
greffière

- Avis de motion : 13 mars 2017
- Adoption du règlement : 10 avril 2017
- Avis public affiché : 12 avril 2017
- Site Internet : 12 avril 2017
- Publication : 15 avril 2017
- Certificat de publication : 19 avril 2017
- Entrée en vigueur : 19 avril 2017